

PROCEDURE DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES (DIVORCE)

PIECES A FOURNIR

• **IDENTITE**

- ✓ Copie de la carte d'identité et/ou passeport
- ✓ Copie intégrale de votre acte de naissance (datant de moins de 3 mois)
- ✓ Copie intégrale de l'acte de mariage (datant de moins de 3 mois)
- ✓ Copie intégrale de l'acte de naissance des enfants
- ✓ Copie intégrale du livret de famille

• **JUSTIFICATIFS DE REVENUS**

- ✓ Justificatifs de revenus (trois derniers bulletins de salaires et celui de décembre, allocations chômage, relevé caisse de retraite...)
- ✓ Dernier avis d'imposition
- ✓ Relevé de la CAF pour les prestations sociales et familiales
- ✓ Simulation de vos droits à la retraite

• **JUSTIFICATIFS DE CHARGE**

- ✓ Dépenses liées au logement : contrat de bail, quittance de loyer / tableau d'amortissement crédit immobilier, taxe d'habitation et taxe foncière, quittances d'assurance habitation, factures eau et électricité...
- ✓ Dépenses de la vie courante : prêt à la consommation, assurance voiture, cotisation mutuelle santé, frais spécifiques pour les enfants...
- ✓ Dépenses relatives aux enfants : frais de scolarité, cantine, garderie ou centre aéré, dépenses relatives aux activités extra-scolaires, frais de transport, justificatifs des frais de santé importants et qui ne seraient pas intégralement remboursés par la sécurité sociale, frais pour des achats importants...
- ✓ Tous documents relatifs aux dettes en cours.